

**1.10**  
**BILAN MINISTÉRIEL MGT**



## **1. Concernant le portefeuille des grands travaux**

État d'avancement des opérations du projet « *Le Village Tahitien* »  
La phase 1 de stockage des matériaux de déblais sur le Village tahitien issus des chantiers de la Direction de l'équipement (DEQ) est en cours. En raison des priorisations budgétaires, les travaux de construction du canal de la Nymphéa (900 MF) ne vont être demandés à la programmation qu'au BP2025. Ainsi la phase 2 des travaux de terrassement seront repoussés en 2025. Le permis de lotir est toujours en cours d'instruction. Les promesses de bail ont été signées en 2023 avec 4 porteurs de projets pour les 6 lots.

### **Sur les opérations de constitution d'une réserve foncière**

En 2023, il a été procédé à l'inauguration de 8 nouveaux locaux professionnels à Faratea destinés à permettre le démarrage d'activités mécaniques et alimentaires. A ce jour, 6 des 8 locaux ont fait l'objet d'une convention avec des professionnels.

## **2. Concernant les infrastructures (DEQ/DAC)**

En 2023, 28 Marchés à procédure adaptée ont été lancés ainsi que 62 appels d'offres formalisés à la Direction de l'équipement.  
La politique générale en matière de maintien des ouvrages portuaires, aéroportuaires, routiers et de défense contre les eaux s'est poursuivie.

### **Sur les ouvrages maritimes**

Des travaux de réhabilitation sur les installations portuaires ont été réceptionnés en 2023 à Moorea (Paopao), à Hitia'a (Vaihee), Hereheretue, Napuka pour un montant en investissement de 1.5 milliards F CFP.

La réhabilitation ou la modification des débarcadères extérieurs dangereux sont prioritaires depuis le changement de gouvernement.

### **Sur les ouvrages routiers**

Des opérations nécessaires à l'amélioration du réseau routier pour un montant en investissement de 3,7 milliards F CFP ont été réalisées sur l'archipel de la Société. Ces travaux ont pour but de réduire le nombre de chaussées en mauvais état et d'améliorer la sécurité des usagers de la route. Sur les autres archipels, 530 millions de F CFP ont été dépensés afin d'améliorer le réseau routier.

Depuis mi-2023, les projets routiers ont également pour objectif la décongestion routière et les études ont été entamées pour les chantiers d'envergure (Pistes cyclables, Voies réservées pour bus, Route du Sud...).

### **Sur les ouvrages aéroportuaires**

L'application du schéma directeur des transports interinsulaire s'est poursuivie avec le balisage lumineux des pistes de Anaa et Ahe. Les travaux de mises aux normes sur certaines pistes ont été retardés en raison de difficultés à trouver des matériaux (Nukutavake, Takaroa).

En 2024, les travaux de mise en conformité des pistes de Hiva Oa, Katiu, Tikehau, Hao, Tureia, Aratika seront lancés.

### **Sur les ouvrages des Jeux Olympiques**

Les chantiers sur la commune de Taiarapu Ouest pour les Jeux Olympiques se sont poursuivis (Marina de Teahupoo, Aménagement de la pointe Riri, Passerelle de Teahupoo) et se termineront en juin 2024 pour un total de 2.4 Milliards de F CFP dont 1.3 Milliards de F CFP en maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte du Service du Tourisme.

### 3. Concernant le portefeuille des transports terrestres

**L'objectif principal du ministère est d'augmenter la mobilité durable des polynésiens tout en diminuant la congestion routière.**

**Pour ce faire, plusieurs actions ont été poursuivies ou entamées en 2023 au nombre desquelles :**

- La revalorisation de l'aide au permis de conduire  
Afin de favoriser l'accès de tous à la formation au permis de conduire de catégorie B, le Pays a mis en place un dispositif d'aide à son financement pour les personnes répondant à certaines conditions d'âge et de ressources. Afin de pérenniser ce dispositif, une revalorisation du montant de l'aide versée aux auto-écoles partenaires a été adoptée en conseil des ministres au mois d'août 2023.

- L'animation de la semaine européenne de la mobilité (SEM).  
Du 16 au 22 septembre 2023, la Direction des transports terrestres a organisé un ensemble d'animations afin d'encourager la population à opter pour le covoiturage, à prendre le bus, à marcher et à faire du vélo à l'occasion de la 22ème édition de la SEM, relayée dans plus de 2500 villes et 40 pays à travers le monde en 2023. Ce dispositif sera reconduit au mois de septembre 2024.

- Une amélioration du transport en commun terrestre sur Tahiti.

Il a été procédé à la rénovation de 49 abris-bus existants en 2023 et la direction des transports terrestres a entamé en fin d'année le travail nécessaire à la passation d'un marché permettant la construction et/ou la rénovation de 83 abris-bus entre 2024 et 2028.

Des QR code permettant de connaître en temps réel le temps d'attente avant l'arrivée du prochain bus ont été installés sur plus de 450 points d'arrêts du réseau de transport en commun.

La délégation de service public est en cours de modification avec notamment l'objectif de renforcer l'offre de transport

et sa qualité de service, de faire aboutir la réforme tarifaire actée en conseil des ministres (communication n°36/MGT du 17 août 2023) et de déployer un système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs sur le réseau.

- La mise en place d'une plateforme de covoiturage en Polynésie française.

Un appel à projets a été lancé en ce sens par le Pays le 23 octobre 2023. Le lauréat a bénéficié d'un financement public à hauteur de 49 000 000 F CFP permettant notamment la prise en charge d'une partie des frais relatifs aux trajets covoiturés. L'application est disponible depuis le 15 mai 2024.

- Une mission d'étude des horaires des établissements d'enseignement dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Une étude a été initiée en novembre 2023 pour limiter l'impact de la réforme des rythmes scolaires sur la congestion routière de l'île de Tahiti et dresser les perspectives afin que cette réforme favorise, à court ou moyen terme, une fluidification des déplacements en résorbant les points durs de circulation liés aux motifs scolaires. Les résultats et préconisations de cette étude ont été transmises au ministère de l'éducation en mai 2024. Cette réflexion se poursuivra au cours des années suivantes pour réaliser les aménagements physiques et déployer d'éventuels services de mobilité scolaire complémentaires qui pourraient être mis en œuvre pour sécuriser les modes alternatifs à la dépose des enfants par les parents d'élèves ou les transports scolaires par autocars (pédi-bus, vélo, covoiturage...).

- La dématérialisation des services aux usagers des transports terrestres grâce au développement du logiciel Utaraa.  
En 2023, la procédure de passation d'un accord-cadre (marché public) a été initiée pour l'évolution du système d'informations « Utaraa » qui permettra, entre autres, aux particuliers comme aux professionnels de réaliser la plupart de leurs démarches administratives à distance (duplicata de permis de conduire, cartes grises, inscription aux examens du permis de conduire à Tahiti et dans les îles, ...).
- L'étude sur la mise en œuvre de voies réservées ou d'un transport en commun en site propre (TCSP)  
Le Schéma d'aménagement général de la Polynésie française (SAGE) et le Schéma directeur des transports collectifs et déplacements durables de l'île de Tahiti (SDTCDD) prévoient, dans leurs programmes respectifs, la mise en service d'un TCSP structurant à long terme, qui formerait à terme la colonne vertébrale de la mobilité au sein de l'agglomération. L'année 2023 a été mise à profit pour initier les prémices de ce projet de territoire par la création d'une autorisation de programme qui a permis de dégager les moyens humains (création d'un poste AENP Ingénieur transport) pour mener à bien les études nécessaires qui seront conduites tout au long de l'année 2024.

#### **4. Concernant le portefeuille des transports interinsulaires**

Le Pays organise et développe les dessertes maritimes et aériennes avec l'objectif de désenclaver son territoire, d'assurer un développement économique durable et de préserver son environnement.

##### **Le désenclavement du territoire**

- La Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM) s'assure du respect, par les armateurs bénéficiant de licences d'exploitation, de leurs obligations de service public, ce afin de garantir une desserte maritime (passagers et marchandises) sur toutes les îles habitées de la Polynésie française. Elle réorganise en outre, au quotidien et en cas de

besoin, les périples des différents moyens nautiques affectés à cette desserte en cas d'impossibilité pour un armateur d'honorer les obligations précitées. Ce sont ainsi 10 licences d'exploitation (octroi et modifications), 25 dérogations (aux lignes régulières autorisées) qui ont été délivrées au cours de l'année écoulée.

- De la même manière, la Direction de l'aviation civile (DAC) assure quotidiennement en régie la gestion de 43 aérodromes, répartis sur les 5 archipels, et veille au respect des normes de sécurité correspondantes, cela impliquant une adaptation constante aux contraintes (évolutives) rencontrées sur site. Il est à noter qu'en 2023, la DAC a entamé les démarches et procédures pour confier les aérodromes de Rangiroa, Bora-Bora et Raiatea à un délégataire de service public (aérodromes confiés à la gestion de Aéroport de Tahiti au moyen d'une convention, depuis leur rétrocession par l'État à la Polynésie française en 2020).

#### **Le développement économique durable**

- Afin d'assurer une gestion raisonnée et maîtrisée notre espace maritime lagonaire, le Pays a développé le téléservice ESCALE. Il s'agit d'un portail de réservation, point d'entrée unique des plaisanciers désireux de découvrir nos archipels, permettant l'accès à une infrastructure maritime (quai, darse, etc.), à une baie ou à un espace maritime dédié pour le stationnement, le mouillage et/ou le débarquement des personnes à terre. Ce téléservice est disponible et obligatoire pour les paquebots et yachts depuis le mois d'avril 2023. Il sera rendu obligatoire pour les navires de plaisance à compter du 4ème trimestre 2024 et sera totalement opérationnel au 1er trimestres 2025. Cette réservation de place ou droit d'usage est associée, en contrepartie, au paiement d'une redevance modulable prenant en compte la durée d'occupation de notre espace public

maritime et des services ou prestations proposés.

- L'expédition de marchandises par voie maritime dans les îles nécessite un traitement administratif fastidieux et de nombreux déplacements. En collaboration avec les professionnels (armateurs et chargeurs), le Pays a dématérialisé les plannings de desserte maritime et le traitement du connaissance au travers du téléservice « REVATUA ». Disponible depuis 2021, l'utilisation de ce téléservice n'est devenu obligatoire pour les transporteurs qu'au terme d'un long processus de concertation et d'accompagnement qui s'est achevé en 2023.
- **La préservation de l'environnement**
  - En collaboration avec les communes, les organisations de protection de l'environnement, les représentants du secteur de l'économie bleue et les professionnels du tourisme nautique, le Pays poursuit depuis plusieurs années, dans le lagon de chacune de nos îles, un travail de délimitation de zones de mouillages avec pour objectif de préserver l'environnement marin, d'améliorer la sécurité des navires et des usagers et de promouvoir une navigation responsable. Ainsi, en 2023 cet effort a abouti à la création de 27 zones de mouillages à Raiatea et Tahaa, tandis que la concertation s'est poursuivie dans les îles Marquises, à Rangiroa ou encore à Fakarava. La définition de ces zones de mouillages s'accompagne d'un rappel de l'interdiction de tout comportement pouvant porter atteinte à l'environnement mais aussi et surtout de l'installation de mouillages écologiques.
  - Dans le cadre du plan de résorption des épaves et navires abandonnés, le Ministère des Grands Travaux, de l'Équipement, en charge des Transports aériens, terrestres et maritimes, a organisé en 2023 le démantèlement et l'évacuation de plusieurs épaves abandonnées sur le domaine public maritime. C'est ainsi que les épaves du navire Tamarii Tuamotu (goélette qui assurait la desserte maritime des Tuamotu et des Marquises échouée en février 1998 sur le récif de l'atoll de Takaroa), du voilier VAGABONDE (échoué dans le Sud de l'atoll de Fakarava fin 2021) ou encore du navire TAUHANI (coulée en avril 2022 dans l'Est du lagon de Bora-Bora) ont fait l'objet de mesures de dépollution puis de démantèlement de nature à préserver l'environnement marin et la durabilité des écosystèmes du Fenua.

